
**PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 06 avril 2017

Nombre des conseillers

élus : 15
en fonction : 15
présents : 12
procurations : 3

Sous la Présidence du Maire,
M. KLOEPFER Jean-Claude,

Membres présents :

KLEIN Jean-Paul, LENNER Claudine, HENNY Joël, Adjoints au Maire,
HARTER Françoise, HUGLIN Michel, JUNG Marc, EGELE Virginie, RIVET Pascal, NEU-
SCHERER Suzel, LENNER Lucille, HUG Régine.

Membres absents : ALBRECHT Patricia (procuration à KLEIN Jean-Paul), PETER Catherine
(procuration à HUG Régine), SELIG Sébastien (procuration à LENNER Lucille).

La séance est ouverte à 20h00 sous la présidence de Monsieur le Maire sur la convocation qui leur a
été adressée le 31 mars 2017 pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

FINANCES

1. Approbation du procès-verbal du 9 mars 2017
2. Compte administratif et compte de gestion du budget annexe « lotissement Diebspfad » 2016
3. Clôture du budget annexe « lotissement Diebspfad »
4. Compte administratif et compte de gestion du budget annexe « opérations foncières » 2016
5. Budget primitif « opérations foncières » 2017
6. Compte administratif et compte de gestion du budget annexe « périscolaire » 2016
7. Budget primitif « périscolaire » 2017
8. Compte administratif et compte de gestion de la comptabilité générale 2016
9. Taux d'imposition
10. Subventions 2017
11. Budget primitif général 2017
12. Participation au financement cadeau départ de l'Adjudant-Chef Konieczny
13. Location des tentes

ADMINISTRATION

14. Indemnité de fonction des élus
15. Périscolaire : prolongation de la délégation de service public

TRAVAUX

16. Travaux de voirie Grand'Rue : mise en souterrain des réseaux d'Orange

DIVERS

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, nomme Madame Claudine LENNER en qualité de secrétaire de séance.

Information : la présente séance a été précédée d'une réunion de la commission des finances le 29 mars 2017.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 9 mars 2017 **Délibération n° 2017-011**

Le procès-verbal de la séance du 9 mars 2017 est approuvé à l'unanimité et signé par les membres présents du Conseil Municipal.

2. Compte administratif et compte de gestion du budget annexe « lotissement Diebspfad » 2016 **Délibération n° 2017-012**

Le Maire quitte la séance lors du vote du compte administratif et du compte de gestion du lotissement Diebspfad 2016.

Le compte administratif et le compte de gestion identiques, présentés par Monsieur Jean-Paul KLEIN, 1^{er} Adjoint au Maire, sont approuvés par le Conseil Municipal, à l'unanimité :

	Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Résultat de la section de fonctionnement			
A. Résultat de l'exercice 2016	10 973.58	0	0
B. Résultat antérieur reporté ligne 002 du BP 2016			+ 10 973.58
C. Solde d'exécution de fonctionnement = A+B (hors restes à réaliser) (si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)			0
Résultat de la section d'investissement			0.00
Solde de l'exercice 2016			0.00

3. Clôture du budget annexe « lotissement Diebspfad » **Délibération n° 2017-013**

Le budget annexe « lotissement Diebspfad » a été créé par délibération n° 2012-39 du 21 juin 2012. Les écritures comptables et budgétaires se rapportant à l'opération ont été enregistrées dans la comptabilité du budget annexe créé spécifiquement à cet effet. L'opération étant terminée, il convient de procéder à la clôture du budget.

Pour mémoire, l'opération totale s'est soldée à 817 244.76 € HT. L'excédent dégagé s'élève à 52 673.58 € versé en globalité au budget principal de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- d'approuver la clôture du budget annexe « lotissement Diebspfad » au 31 décembre 2016.
- de charger Monsieur le Maire de signer tout document relatif à cette décision.

4. Compte administratif et compte de gestion du budget annexe « opérations foncières » 2016
Délibération n° 2017-014

Le Maire quitte la séance lors du vote du compte administratif et du compte de gestion des opérations foncières 2016.

Le compte administratif et le compte de gestion identiques, présentés par Monsieur Jean-Paul KLEIN, 1^{er} Adjoint au Maire, sont approuvés par le Conseil Municipal, à l'unanimité :

	Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Résultat de la section de fonctionnement			
<u>A. Résultat de l'exercice 2016</u>	90 415.00	161 715.60	71 300.60
<u>B. Résultat antérieur reporté</u> ligne 002 du BP 2016			- 5 109.27
C. Solde d'exécution de fonctionnement = A+B (hors restes à réaliser) (si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)			+ 66 191.33
Résultat de la section d'investissement			0.00
Solde de l'exercice 2016			+ 66 191.33

L'excédent est reporté en ligne 002 des recettes de fonctionnement du budget primitif des opérations foncières 2017.

5. Budget primitif « opérations foncières » 2017
Délibération n° 2017-015

Vu le budget primitif 2017 « Opérations Foncières » qui s'équilibre en DEPENSES et RECETTES comme suit :

- section de fonctionnement : 416 191 € en dépenses et recettes
- section d'investissement : 0 € en dépenses et recettes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- **d'adopter** le budget primitif 2017 « Opérations Foncières ».
- **de voter** le budget au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.
- **d'habiliter** le Maire à signer toutes pièces se rapportant à la réalisation du programme de fonctionnement.

6. Compte administratif et compte de gestion du budget annexe « périscolaire » 2016
Délibération n° 2017-016

6.1. Compte administratif et compte de gestion

Le Maire quitte la séance lors du vote du compte administratif et du compte de gestion du périscolaire 2016.

Le compte administratif et le compte de gestion identiques, présentés par Monsieur Jean-Paul KLEIN, 1^{er} Adjoint au Maire, sont approuvés par le Conseil Municipal, à la majorité, 14 voix pour, 1 abstention (NEU SCHERER Suzel) :

	Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Résultat de la section de fonctionnement			
<u>A. Résultat de l'exercice 2016</u>	104 733.65	129 447.97	24 714.32
<u>B. Résultat antérieur reporté</u> ligne 002 du BP 2016			
C. Solde d'exécution de fonctionnement = A+B (hors restes à réaliser)			+ 24 714.32

	Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Résultat de la section d'investissement			
<u>D. Résultat de l'exercice 2016</u>	24 948.64	2 136.30	22 812.34
<u>E. Résultat antérieur reporté</u> ligne 001 du BP 2016			+ 52 811.20
F. Solde d'exécution d'investissement = D+E (hors restes à réaliser) (D 001 (besoin de financement))			+ 29 998.86

Solde de l'exercice 2016 (C-F)	54 713.18		
Etat des restes à réaliser	1 920.00		

L'excédent d'investissement est reporté dans sa section – article 001 – recettes du budget primitif annexe « périscolaire » 2017.

6.2. Affectation de résultat

Après avoir entendu et approuvé le compte financier de l'exercice 2016,
Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2016,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité, 14 voix pour, 1 abstention (NEU SCHERER Suzel),

- d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement 2016 d'un montant de 24 714.32 € au compte 1068 de la section d'investissement du budget primitif 2017.

7. Budget primitif « périscolaire » 2017 **Délibération n° 2017-017**

Vu le budget primitif 2017 qui s'équilibre en DEPENSES et en RECETTES comme suit :

- section de fonctionnement : 151 400 € en dépenses et recettes
- section d'investissement : 949 100 € en dépenses et recettes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité, 12 voix pour, 3 abstentions (NEU SCHERER Suzel, HUG Régine, PETER Catherine),

- d'adopter le budget annexe du périscolaire 2017.
- de voter le budget au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement.
- d'autoriser le versement des subventions de fonctionnement dans la limite des crédits prévus à l'article 6574.
- d'autoriser le programme d'investissement 2017.
- d'habiliter le Maire à signer toutes pièces se rapportant à la réalisation du programme d'investissement et de fonctionnement 2017.
- de charger le Maire de solliciter auprès des organismes compétents les subventions susceptibles d'être octroyées.

8. Compte administratif et compte de gestion de la comptabilité générale 2016
Délibération n° 2017-018

8.1. Compte administratif et compte de gestion

Le Maire quitte la séance lors du vote du compte administratif et du compte de gestion du budget général de la commune 2016.

Le compte administratif et le compte de gestion identiques, présentés par Monsieur Jean-Paul KLEIN, 1^{er} Adjoint au Maire, sont approuvés par le Conseil Municipal, à l'unanimité :

	Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Résultat de la section de fonctionnement			
<u>A. Résultat de l'exercice 2016</u>	916 035.72	1 207 147.83	+ 291 112.11
<u>B. Résultat antérieur reporté</u> ligne 002 du BP 2016			
C. Solde d'exécution de fonctionnement = A+B (hors restes à réaliser)			+ 291 112.11

	Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Résultat de la section d'investissement			
<u>D. Résultat de l'exercice 2016</u>	1 515 327.78	915 207.01	- 600 120.77
<u>E. Résultat antérieur reporté</u> ligne 001 du BP 2016			+ 387 362.73
F. Solde d'exécution d'investissement = D+E (hors restes à réaliser) (D 001 (besoin de financement))			- 212 758.04

Solde de l'exercice 2016	+ 78 354.07
Etat des restes à réaliser	0.00

L'excédent d'investissement est reporté dans sa section – article 001 – recettes du budget primitif 2017.

8.2. Affectation de résultat

Après avoir entendu et approuvé le compte financier de l'exercice 2016,
 Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2016,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement 2016 d'un montant de 291 112.11 € au compte 1068 de la section d'investissement du budget primitif 2017.

9. Taux d'imposition

Délibération n° 2017-019

Taux actuels :

Taxe d'habitation :	7.79 %
Taxe sur le foncier bâti :	12.40 %
Taxe sur le foncier non bâti :	48.84 %

Bases actuelles/taux actuels :	Bases	Taux	Produit
Taxe d'habitation :	1 881 000	7.79%	146 530 €
Taxe sur le foncier bâti :	1 421 000	12.40 %	176 204 €
Taxe sur le foncier non bâti :	77 400	48.84 %	37 802 €
TOTAL			360 536 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité, 13 voix pour, 2 abstentions (HUG Régine, PETER Catherine),

- d'augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2017, de 2%.

Les taux applicables en 2017, sont :

Bases actuelles/taux actuels :	Bases	Taux	Produit
Taxe d'habitation :	1 881 000	7.94 %	149 351 €
Taxe sur le foncier bâti :	1 421 000	12.64 %	179 614 €
Taxe sur le foncier non bâti :	77 400	49.82 %	38 561 €
TOTAL			367 526 €

10. Subventions 2017

Délibération n° 2017-020

En référence au tableau joint en annexe,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- de fixer le montant des subventions de fonctionnement à verser en 2017.
- d'autoriser le versement des subventions telles qu'énumérées dans l'annexe joint, dans la limite des crédits prévus à l'article 6574, 6745 et 6748.
- de prévoir les crédits au budget primitif 2017.

11. Budget primitif général 2017

Délibération n° 2017-021

Vu le budget primitif 2017 qui s'équilibre en DEPENSES et en RECETTES comme suit :

- **section de fonctionnement : 1 473 800 €**
- **section d'investissement : 1 281 600 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité, 13 voix pour, 2 abstentions (HUG Régine, PETER Catherine),

- d'adopter le budget primitif général 2017.
- de voter le budget au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement.
- d'autoriser le programme d'investissement 2017.
- d'habiliter le Maire à signer toutes pièces se rapportant à la réalisation du programme d'investissement et de fonctionnement 2017.
- de charger le Maire de solliciter auprès des organismes compétents les subventions susceptibles d'être octroyées.

11.1. Dépenses imprévues

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- **d'autoriser** le Maire à utiliser et mouvementer les crédits suivants :
 - **en section de fonctionnement article 022 : 5 000 €**
 - **en section d'investissement article 020 : 5 000 €**

11.2. Sapeurs-pompiers volontaires

Vu l'état récapitulatif des besoins en investissement du Centre de Première Intervention des Sapeurs-Pompiers volontaires de Jebnheim présenté par le Chef de Corps :

	HT	TTC
2 casques F1	670.00	804.00
2 casques F2	310.00	372.00
2 paires de bottes	312.00	374.40
10 paires de gants	218.00	261.60
2 vestes F1	115.00	138.00
1 pantalon F1	50.00	60.00
Matériel prompt secours	200.00	240.00
Pièces entretien casques	700.00	840.00
Matériel sportif	700.00	840.00
TOTAL	3 275.00	3 930.00
Pièces pour entretien casques	1 690.00	2 028.00
TOTAL	4 965.00	5 958.00

Vu la demande formulée pour la maison de formation pompiers: 36 000 € TTC, financée à hauteur de 30 000 € par les JSP et l'amicale des pompiers.

Vu les travaux restants à engager au dépôt pompiers pour un montant de 19 295 €.

Vu l'achat d'un véhicule pour un montant de 9 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- d'inscrire ce programme au budget d'investissement 2017.
- de charger le Maire de solliciter les subventions auprès des instances et de l'autoriser à signer tous actes à cet effet.

12. Participation financement cadeau de départ de l'Adjudant-Chef KONIECZNY

Délibération n° 2017-022

A l'occasion du départ en retraite de l'Adjudant-Chef KONIECZNY, la commune d'Urschenheim propose un cadeau en commun, sous forme de bon d'achat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- **d'approuver** l'attribution d'un cadeau de départ en guise de remerciement pour les services rendus.
- **de fixer** le montant à 50 €.
- **de verser** la somme à la commune d'Urschenheim sur présentation d'un titre.
- **de prévoir** les crédits nécessaires au budget primitif 2017.
- **de charger** le Maire de la suite à y réserver.

13. Location des tentes

Délibération n° 2017-023

En 2016, la commune a acquis 2 tentes de 6x12m. La délibération n° 2016-042 du 1^{er} septembre 2016 a fixé les conditions de location aux associations.

Considérant la demande formulée par une association extérieure à Jebnheim, il est demandé de se prononcer sur cette demande et de fixer les conditions de location le cas échéant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- d'approuver la location des tentes aux associations extérieures à Jebsheim.
- de mettre en place une convention de location. Des photos devront être prises au montage et au démontage
- de charger l'association du transport des tentes avec un véhicule adapté.
- de fixer les horaires de montage et démontage durant les heures de travail des ouvriers communaux.
- la présence obligatoire d'un ouvrier ou d'un élu lors du montage et du démontage.
- la présence obligatoire de 7 personnes issues de l'association lors du montage et du démontage.
- de fixer le tarif de location d'une tente à 100 €.
- de fixer le tarif de mise à disposition d'un ouvrier à 160 € pour le montage et le démontage (soit 20 € l'heure – considérant 4 heures pour le montage et 4 heures pour le démontage)
- de facturer à l'association les dommages constatés sur ce matériel.
- d'exiger de l'association une attestation d'assurance.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions à venir.

14. Indemnité de fonction des élus

Dans l'attente de précisions complémentaires, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de reporter le sujet à une séance ultérieure.

**15. Périscolaire : prolongation de la délégation de service public
Délibération n° 2017-024**

Vu la délibération n° 2012-46 du 30 août 2012 confiant à la Fédération des Foyers-clubs du Haut-Rhin, sous forme de délégation de service public, la gestion de l'accueil de loisirs sans hébergement ;
Vu la convention de délégation de service public signée le 31 août 2012 pour une période de 3 ans, soit jusqu'au 31 août 2017 ;

Vu l'article L. 1411-2 du CGCT permettant la passation d'avenants ayant pour effet de prolonger la durée du contrat, sous certaines conditions ;

Considérant l'augmentation constante du taux de fréquentation du service « périscolaire » ;

Considérant la construction d'un nouveau périscolaire dont la fin des travaux est prévue dans un an ;

Sur proposition de Monsieur le Maire, afin de finaliser les travaux et lancer la consultation destinée à renouveler la délégation de service public sur la base des nouveaux besoins.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité, 14 voix pour, 1 abstention (NEU SCHERER Suzel),

- **de prolonger** la durée actuelle de la convention d'un an, soit jusqu'au 31 août 2018.
- **de prévoir** les crédits nécessaires au budget annexe du périscolaire.
- **d'autoriser** le Maire à signer l'avenant au contrat de délégation ainsi que tout document y afférent.

16. Travaux de voirie Grand'Rue : mise en souterrain des réseaux Orange
Délibération n° 2017-025

Convention n° CNV-HD4-11-16-00078997

Vu la délibération 2016-032 du 7 juillet 2016 ;

Monsieur le Maire présente la convention n° CNV-HD4-11-16-00078997 de travaux de mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques devant intervenir entre Orange et la commune de Jepsheim. Cette convention a pour objet de fixer les modalités juridiques et financières pour la mise en œuvre des travaux d'enfouissement des réseaux situés Grand'rue à Jepsheim.

La participation financière de la commune de Jepsheim aux prestations d'ingénieries et travaux de câblage réalisées par Orange est estimée à 3 199.51 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

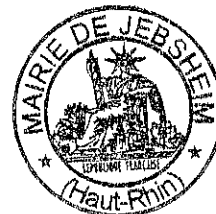
- **d'approuver** la convention à passer avec Orange concernant la mise en souterrain des réseaux aériens existants situés Grand'Rue.
- **d'autoriser** le Maire à la signer.
- **d'inscrire** les crédits au budget principal de la commune.

17. Divers

Date à retenir : réunion du Conseil Municipal : mercredi 19 avril 2017

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 21h42.

Jepsheim, le 11 avril 2017
Le Maire,
J.C. KLOEFFER



SUBVENTIONS 2017

6574 Subvention de fonctionnement aux associations

	BP 2017
SUBVENTIONS ASSOCIATIONS COMMUNALES	
Amicale des sapeurs pompiers	140.00
Association des jeunes sapeurs pompiers	140.00
Les Fers de Lance	65.00
Amicale école primaire (USEP)	450.00
OCCE 68 (école)	300.00
Association bibliothèque municipale	2 750.00
APP - association pêche Jepsheim	140.00
Chorale espérance	
Club amical du 3ème âge (22 membres x 20 €)	440.00
Concordia - association musique	320.00
Croix du moulin - association	300.00
Donneurs de sang - amicale	65.00
Foot réuni	4 000.00
Gospel Friend's	
Gymnastique jepsheim	140.00
Les Cormorans des Aulnes Jepsheim	140.00
Pigeon club de Colmar et environs	65.00
Tennis de table/ALC RIED BRUN	
UNC Jepsheim	150.00
Volley ball - association Jepsheim	140.00
SUBVENTIONS DIVERSES	
Amis de la bibliothèque Hrhin	125.00
Association des maires du canton Andolsheim	
GAS du Haut Rhin	
Ronde des fêtes	500.00
IER RCP- stèle	
TOTAL	10 370.00
FOYER CLUB : PERISCOLAIRE	87 000.00
TOTAL ARTICLE 6574	97 370.00

Subventions exceptionnelles

Pigeon club	
Concordia - association musique	
Association gestion salle polyvalente	800.00
Association foncière	
Conférence libération	
Les Fers de Lance	
Investissement école	
Chorale Kunheim - fête des aînés	
SPA	200.00
TOTAL ARTICLE 6748 TOTAL	1 000.00

SUBVENTIONS TOTAL	98 370.00
--------------------------	------------------

6745 Subventions aux personnes de droit privé
(2009=maisons anc. / 2011/12/13=Sapeurs pompiers PL)

TOTAL	800.00
--------------	---------------